



Institut d'Enseignement  
Supérieur par Alternance

## EXAMEN DE LA FEDERATION EUROPEENNE DES ECOLES F.E.D.E.

### DEESARH

#### DIPLOME EUROPEEN D'ETUDES SUPERIEURES ASSISTANT DE GESTION RESSOURCES HUMAINES

#### **OBJECTIFS DE LA FORMATION**

IESA propose une année de formation complémentaire qui constitue un deuxième cycle ouvert aux candidats titulaires d'un BAC + 2 (BTS – DUT – DEUG...).

Ce diplôme a un impact sur l'emploi et les titulaires du DEES s'insèrent plus rapidement dans la vie active.

La formation s'articule autour de trois axes : la culture européenne, les langues vivantes et l'approfondissement professionnel.

#### **DEBOUCHES**

La gestion des ressources humaines est indispensable et toutes les entreprises, quels que soient leurs statuts et secteur d'activité, ont une activité liée aux ressources humaines.

La gestion des ressources humaines recouvre de nombreux domaines, notamment la formation, la paie, les relations internes et sociales, la mise en place de nouvelles lois sociales comme les 35 heures et la RTT (Réduction du Temps de Travail). Pour travailler dans ces services, il faut donc avoir des connaissances juridiques, comptables et financières, et avoir un sens relationnel développé.

L'assistant ressources humaines seconde le responsable du personnel de son entreprise (ou son responsable hiérarchique). Il assure les fonctions administratives de la gestion des ressources humaines. Il doit donc être compétent sur les différents domaines couverts par les ressources humaines.

A terme le titulaire du DEESARH peut devenir responsable formation en entreprise, technicien en gestion du personnel, chargé de recrutement en entreprise ou en cabinet, adjoint au chef de projet en ressources humaines.

## **DUREE**

600 heures de formation sur 1 an

## **PROGRAMME DE FORMATION**

C'est un diplôme délivré à l'issue d'un Examen Européen par la Fédération Européenne des Ecoles (FEDE) qui œuvre selon des directives et normes établies par le Conseil de l'Europe.

### **Matières générales enseignées :**

- Culture et citoyenneté européenne (Construction Européenne et Politique Communautaire, Institutions Européennes, Droit Communautaire)
- Langues vivantes européennes (Anglais, Allemand, Espagnol, Italien)
- Culture entrepreneuriale avec formations aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).

### **Matières professionnelles :**

1. La connaissance des métiers : secteur industriel, secteur tertiaire
2. Gestion des Ressources Humaines et politiques de recrutement
3. Le recrutement : politique, campagne, gestion de candidatures, entretiens, suivi
4. Le Droit du travail
5. La gestion des conflits
6. La formation
7. La paie
8. L'évaluation du personnel : enjeu, procédures, entretien d'évaluation, suivi
9. La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
10. La gestion des rémunérations
11. La préparation des élections du personnel
12. La gestion des absences
13. La gestion du stress

Le programme prépare l'étudiant aux épreuves de l'examen final ainsi constitué :

<b>Epreuves</b>	<b>Forme</b>	<b>Durée</b>	<b>Coef.</b>
A1 L'Europe, une histoire et une géographie	QCM	20 mn	1
A2 Les Institutions et le droit communautaires	QCM	20 mn	1
A3 Les grands enjeux de l'Europe	Etude et discussion	3 h	2
B3 Langue Vivante Européenne	Ecrit + Oral	105 mn	4
D31 Techniques professionnelles	Etude de cas	6 h	6
D32 Epreuve professionnelle de soutenance	Mémoire avec soutenance orale	30 mn	6

## **NIVEAU REQUIS**

- L'inscription aux DEES en formation initiale ou en alternance est ouverte de plein droit aux candidats qui :
- Sont inscrits dans une école membre de la FEDE
- Sont titulaires du Diplôme Européen de la Spécialité
- Ou sont titulaires d'un Diplômes, BTS, DEUG, DUT, Bachelor, Staatsprüfung, Diploma Universitario-Licenciado-Doctorandus etc..

Sont titulaires d'un diplôme ou d'une attestation délivrée par une école ou une université situées sur le territoire de l'Union Européenne, de l'AELE ou des PECO, équivalant l'obtention d'au moins 120 crédits selon le Système Européen de Crédits Transférables (ECTS)

## **STATUT**

- Etudiant salarié en formation par alternance sur 1 an en contrat de professionnalisation, alternée entre l'entreprise et l'I.E.S.A.
- Salarié avec un an d'ancienneté au moins en période de professionnalisation
- Salarié en congé individuel de formation – CIF
- Etudiant en formation initiale avec alternance de cours et stages pendant l'année de formation.